

## ~~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 septembre 2017 ~~

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> septembre 2017

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément.

Excusés : Mme GALLAND donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie  
Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. BERGER Charles  
M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à Mme MARCHANT Nathalie  
M. VUILLEROD René donne pouvoir à M. JACQUET Yves.

Mme PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

### **Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2017.**

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

*Le Maire informe que M.ANGELIER Fabrice et M.THEVENON Cyril, conseillers municipaux de SAINT BOIS et ensuite d'ARBOYS EN BUGEY, ont démissionné le 4 septembre 2017, et qu'il regrette cette décision. Ils ont participé à la construction de cette commune nouvelle pas à pas avec tous les conseillers municipaux des anciennes communes d'ARBIGNIEU et SAINT BOIS, et nous les remercions pour leur implication et leur enthousiasme.*

### **Modification de l'ordre du jour :**

**Délibération** : Instauration de la RODP par le SIEA.

### **Délibérations :**

↳ **Objet** : **Location Appartement situé à l'étage de l'ancienne école communale sur la commune déléguée de SAINT BOIS** (M. Le Maire demande à M. BERNEL Denis, conseiller municipal, de sortir de la salle de réunion, celui-ci étant concerné par cette délibération)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au déménagement de Monsieur FORISSIER Emmanuel, l'appartement de Saint-Bois reste vacant. Après quelques travaux de remise aux normes, nous souhaitons procéder à sa mise en location. Pour ce faire Monsieur le Maire Délégué a proposé :

- la candidature de Monsieur BERNEL Julien
- de fixer le loyer à 450,00 €, en tenant compte des nouveaux indices de référence des loyers (au 1<sup>er</sup> trimestre 2017)

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DONNE** son accord pour louer l'appartement de l'étage de l'ancienne école communale sur la commune déléguée de SAINT BOIS au nouveau locataire Monsieur BERNEL Julien à ce, **à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.**

- **DECIDE** de contracter un bail avec Monsieur BERNEL Julien, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.
- **FIXE** le montant du loyer à 450.00 € **mensuel**. Le loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice publié par l'INSEE, auquel il sera rattaché.
- **DEMANDE** une caution s'élevant à un mois de loyer, qui sera restituée au départ du locataire. La somme de 450.00 € sera imputée au compte 165.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à venir et effectuer toutes les démarches nécessaires.
- **DIT que** la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Belley pour visa.

🔗 **Objet : Avenant n°12 à intervenir avec la Commune d'ARBOYS EN BUGEY membre du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud « Prévisionnel service ADS 2017 »**

Monsieur le Maire passe la parole au 2<sup>ème</sup> Adjoint, délégué à la commission URBANISME ET ENVIRONNEMENT, qui donne lecture de l'avenant n°12 à intervenir entre les communes du service ADS et la Communauté de Communes Bugey Sud ; avenant qui précise le montant de la participation pour l'année 2017 et de son échéancier de versement qui peut se résumer comme suit :

Prévisionnel 2017 :

- Le 15/11/2016 : 916.00 €
  - Le 01/03/2017 : 945.00 €
  - Le 01/06/2017 : 945.00 €
  - Le 01/09/2017 : 945.00 €
- Et pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : 918.00 €

Il rappelle que le prévisionnel 2017 est de 129 801.00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint rappelle au Conseil que l'Assemblée Générale des communes membres au service ADS, réunie le 6/03/2017 à Culoz, a validé le projet avenant 12.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, à la majorité :

- **PREND ACTE** du nombre de 33 dossiers pour l'année 2016.
- **APPROUVE** l'avenant 12 et la répartition comme proposée et présentée ci-dessus.
- **AUTORISE M. le Maire** à le signer.

🔗 **Objet : Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoires(s)**

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil:

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- de demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la commune.

Il précise que ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**CHARGE** le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) d'assurer, pour le compte de la Commune, la perception des montants correspondants.

**URBANISME (depuis le 7/07/17) :**

Concernant le PLU, les membres de la commission « Urbanisme & Environnement » ont reçu les Comptes Rendus des deux premières réunions avec les pièces annexes.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint rappelle pour les autres membres du Conseil Municipal que ces documents sont consultables en Mairie et pourront être commentés notamment par M. le Maire &/ou lui-même.

La prochaine réunion est fixée à lundi 11 septembre à 9h00 avec pour thème la présentation du Diagnostic territorial.

**↳ Certificat d'Urbanisme: 8 informatifs dont 4 étaient en cours d'instruction (4 nouveaux délivrés)****↳↳ CU informatifs :**

\*\* Mme MERCIER Denise, Rte de l'Ancienne Foire à Thoys, en vue de vente d'un terrain situé en zone U, pour construction d'1 ou 2 maisons individuelles (ZA79, 1549 m2). Déposé le 23.06. **Délivré le 21.07.**

\*\* M. HAAS Patrick, Montée François Parra à Sillignieu, « pour savoir ce qu'il peut faire » d'un terrain situé en zone 1AU (C1066, 9864m2). Déposé le 23.06. **Délivré le 21.07.**

\*\* Pour vente M. HAAS Christophe / M. CLARI Frédéric - Mme KURPIK Gwendoline, terrain situé en zone U (B1136, 1650 m2), Chemin de la Combe à Arbignieu. Déposé le 23.06. **Délivré le 21.07. A noter qu'une convention a été proposée et signée entre les acquéreurs et le centre hippique.**

\*\* Pour vente M. BOURSIER René / M. VALLIAS Salvatore, d'un terrain situé en zone N (C1102, 1792 m2). Déposé le 30.06. **Délivré le 21.07.**

\*\* Pour vente Consorts MANSOZ / COQUILLAUD, maison située 217 Route du Dauphiné à Peyzieu. Déposé le 13.07. Délivré le 7.08.

\*\* Pour vente M.&Mme LE DAIN / M. BURDINAT Guillaume - Mme WAELPUT Laetitia, terrain situé en zone U (B614 & 615, 2697 m2), Chemin de Quatre Rues à Arbignieu. Déposé le 20.07. Délivré le 7.08. *A noter qu'un Permis de Construire a déjà été accordé.*

\*\* M. CODEX Christian, Rte de l'Ancienne Foire à Thoys, en vue de vente d'un terrain situé en zone U, pour construction d'1 ou 2 maisons individuelles (ZA77, 1500 m2). Déposé le 28.07. Délivré le 7.08.

\*\* SELARL BERNASCONI, Sté d'avocats à Bourg en Bresse, Propriété 3 Chemin des Noyers à Thoys (ZA60, 7630 m2). Déposé le 4.08. Délivré le 7.08.

**↳↳ CU Opérationnel :**

\*\* Néant.

**↳ Déclaration d'Intention d'Aliéner : 3...**

\*\* Pour vente MANSOZ / COQUILLAUD, maison située 217 Rte du Dauphiné à Peyzieu. (2 fois)

\*\* Pour vente LE DAIN / BURDINAT - WAELPUT, terrain situé en zone U (voir CU informatif) (2fois).

\*\* Pour vente PERDRIX / BESSE - PAGET, terrain de 49 m2, Chemin du Mûrier à Thoys.

**↳ Renseignements d'Urbanisme : 7...**

\*\* Succession Marie BOLLEY, terrain En Dupet, zone As.

\*\* Pour vente immobilière LE DAIN / BURDINAT - WAELPUT (déjà parlé de cette opération).

\*\* Pour vente immobilière MANSOZ / COQUILLAUD (déjà parlé de cette opération, + compléments).

\*\* A nouveau des documents concernant vente PERDRIX / PAGET, (de même déjà parlé).

\*\* Succession TREPIER Yolande, terrains sur St Bois.

\*\* Succession MAQUET Pierre, propriété à Arbignieu 59 rue de la Fruitière.

\*\* Succession BERMANT Jacques décédé le 17/08 Pierre, propriété au Crozet et 3 parcelles à Pré Covet.

*Achat du 1<sup>er</sup> Juillet...anciennement M. & Mme BREN François & Maria.*

**↳ Déclarations Préalables : 3**

\*\* DP déposée le 10.07 pour division en vue de construire 4 lots. Indivision CHARNAUD, Montée des Revoirettes (parcelle B1101), Non opposition en date du 24.07.

\*\* DP déposée le 17.07 pour réalisation d'un garage attenant à la maison et clôture du terrain (Parcelles B1121, 1130, 1133 & 1134) Chemin de la Tour. M. CIEREN Jonathan (ex terrain maison HAAS Christophe), Non opposition en date du 16.08.

\*\* DP déposée le 8.08 pour détachement d'un lot à bâtir. BURDET Ghislaine. Terrain « En Melon » (B644...1419m2), Non opposition en date du 16.08 Indivision CHARNAUD, Montée des Revoirettes (parcelle B1101), Non opposition en date du 8.08, mais avec prescriptions car problème d'accès....

### ↳ Permis de Construire : 3 dont 1 déjà pris en compte le mois dernier

\*\* Demande de permis, pour construction d'une maison individuelle, au profit de Mme MARCEL Jeanine, Route de Colomieu à ARBIGNIEU, reçue le 3.07. Accordé le 21.08.

\*\* Demande de permis pour construction d'un hangar de 138 m2 destiné au rangement et au stationnement, pour M. ANTHELME Jean-Marc, Chemin des Molottes à PEYZIEU, reçue le 21.07, toujours en cours d'instruction (sur la même que celle où son fils construit).

\*\* Demande de permis, pour construction d'une maison individuelle, au profit de M & Mme RIBEIRAUD, Place de la Mairie à ARBIGNIEU (B923 - 895 m2 ; maison de 87 m2), reçue le 25.07, complète le 29.08. En cours d'instruction. *Dossier délicat, la difficulté réside dans l'insertion au cœur du village....*

Par ailleurs, nous avons adhéré au CAUE, (65,00 €/m) : M. RIERA a assisté à leur AG et à l'exposition des PAYSages de l'Ain. Un travail sur notre Département a été réalisé et désormais il existe un nouvel atlas des PAYSages de l'Ain, avec notamment 6 Pays (dont le Bugey dans son ensemble) et 34 Unités de paysages (dont le bassin de Belley).

### **Informations diverses :**

#### **- Réfection de la voie départementale traversant le Bourg de la commune de SAINT BOIS :**

Les travaux de réfection de chaussée de la traversée de SAINT BOIS, de la compétence départementale, devraient être réalisés semaine 39 par l'entreprise EIFFAGE, avant la réalisation de la chaussée en enrobé, la Commune a programmé le changement d'environ 10 vannes desservant les habitants et des vannes de coupure de réseau sur cette traversée, pendant la semaine 38 par l'entreprise VTM.

#### **- Coupes de bois sur la commune :**

Les travaux de coupes forestières par ONF sur la commune sont terminés. Le volume récolté est supérieur au volume estimé : d'après ONF les sommes allouées seront de l'ordre de 30 à 40 000€ pour la commune.

#### **- Travaux foyer communal SAINT BOIS :**

Les travaux ont débuté pour la mise aux normes de ce bâtiment. Le Maire rappelle que les commandes ont toutes été faites pour ces travaux. Lot n°1 électricité : 3087€ HT, lot n°2 huisserie (Porte d'entrée, fenêtres, porte anti-panique en aluminium) : 8957€HT, lot n°3 Branchement VRD : 1842€ HT, n°4 Isolation : 5999€ HT et la plomberie : 2585€ HT pour un total d 22470€ HT.

#### **- Travaux logement étage ancienne école SAINT BOIS :**

Le Maire informe que les travaux concernant le système de chauffage ont été réalisés pour un devis de 5080€ HT et comprennent la fourniture des radiateurs ainsi que la mise en place d'un réseau électrique, afin de remplacer le système au gaz.

#### **- Legs M.PEYSSONNEL :**

Le Maire informe qu'après vérification sur les procédures d'acceptation d'un legs, il est dit par les services des Finances Publiques que : « Les opérations soumises à consultation domaniale sont obligatoires pour tous les biens dont la valeur vénale est égale ou supérieure à 180 000€ hors droits et taxes ». Le Maire indique qu'il a consulté ce service de la DDT et a fourni tous les documents nécessaires. Un rendez-vous sera pris au mois de septembre pour faire une visite globale de la commune avec un agent du service des domaines.

#### **- Absence Agent de la garderie :**

Le Maire informe que l'agent chargée de la garderie, cantine et ménage sera absente pour raison de santé, à partir du mois d'octobre pour une période de 4 mois environ, et qu'il a fait une demande à Pôle

Emploi. Il a déjà reçu les CV de plusieurs candidates, qui seront convoquées pour une entrevue et une journée d'essai avec l'agent. La difficulté de ce poste, c'est des horaires adaptés aux horaires de l'école, il faut une personne qui n'habite pas très loin car il y a des coupures dans la journée.

- **Travaux d'éclairage :**

Le Maire informe que la phase 2 de l'éclairage public sera réalisée cette année (changement de *certaines luminaires sur THOYS, PEYZIEU, SILLIGNIEU et un luminaire changé sur ARBIGNIEU*). La phase 3 sur ARBIGNIEU sera faite en 2018 pour la fin de la rénovation de l'éclairage public pour mise aux normes sur la commune d'ARBOYS EN BUGÉY.

- **Fibre optique :**

Le Maire informe que les câbles du réseau de la fibre optique sont en cours de mise en place sur la commune d'ARBIGNIEU : il reste à réaliser le poste de connexions du VIVIER à ARBIGNIEU et tous les postes de connexions dans les quartiers. Il est prévu que les personnes intéressées puissent se connecter avant la fin de l'année.

- **Rentrée 2017/2018 Ecole :**

Le Maire informe que cette année nous n'avons que 29 élèves, soit 14 dans la classe des petits et 15 dans la classe des grands. Nous avons 21 enfants habitant sur ARBIGNIEU, 7 enfants de SAINT BOIS, et 1 enfant de COLOMIEU qui finit son cycle dans notre école. Il rappelle que l'année dernière nous avons 32 enfants, 34 en 2015 et 42 en 2014. Les années scolaires futures devraient revenir à un effectif plus important.

Pour préparer la rentrée 2018/2019, le Maire a proposé une réunion de la commission scolaire avec les représentants des parents et la directrice le 18 septembre à 18h, ayant pour but de réfléchir sur un éventuel changement d'organisation pour la rentrée prochaine, qui sera présenté à l'ensemble des parents le 21 septembre lors d'une réunion d'école.

- **Mise en place panneaux « ARBOYS EN BUGÉY » :**

Le Maire informe que les panneaux fournis par la Commune à l'agence routière de Belley ont été mis en place ; il reste à installer les recouvrements de l'indication « Commune de SAINT BOIS ou Commune d'ARBIGNIEU sur les panneaux d'entrée des hameaux.

- **Maison pour tous :**

Le Maire informe qu'une réunion avec les chasseurs a eu lieu à SAINT BOIS, pour leur proposer d'utiliser la future « Maison pour Tous ». Il rappelle qu'il a été dit dans la charte de la création de la commune nouvelle d'ARBOYS EN BUGÉY : « Construction d'un local associatif (chasse, comité des fêtes, pêche, auberge, ainsi que la réfection du local du foyer communal ». Les chasseurs doivent se réunir le 9 septembre pour donner leur choix entre la « Maison pour Tous », ou une construction sur le terrain sortie du CROZET. Le Maire délégué de SAINT BOIS étant absent ce jour, plus de précisions seront données au prochain conseil. Pour cette année, des règles de stationnement ont été établies entre la Commune et les chasseurs, et des sanitaires doivent être mis en place, merci de prévenir en cas de non-respect.

## Questions Diverses

- **Ralentissement route communale le VERNAY à THOYS :**

Le Maire informe qu'il a une demande pour sécuriser la route du VERNAY (partie de la Commune n'étant pas dans l'agglomération de THOYS donc sans limitation de vitesse). Il propose d'installer des panneaux B14 – limitation à 50km/h, mais avant de les mettre en place il suggère d'avoir une réflexion pour rajouter ou déplacer des panneaux d'agglomération THOYS sur la route du VERNAY et la route d'ARBIGNIEU.

- **Risque de débordement ruisseau d'ARMAILLE à THOYS :**

Le Maire informe qu'il y a des effondrements de la berge et des embâcles gênant la circulation de l'eau dans le ruisseau de l'ARMAILLE situé à THOYS. En cas de crue, les habitations le long de son lit risquent d'être inondées. Le ruisseau est en 1<sup>ère</sup> catégorie, ce qui nécessite une autorisation de la DDT service de la police de l'eau : il est obligatoire de monter un dossier complexe, et le Maire a rendez-vous la semaine prochaine avec un agent de BUGEY SUD pour le conseiller dans cette démarche.

- **PAV Points d'Apport Volontaire :**

Le Maire informe que les emplacements des PAV sur toute la commune d'ARBOYS EN BUGEY sont sur les mêmes emplacements que les containers en place actuellement, et que les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année.

- **Abribus sur Le Crozet :**

Le Maire passe la parole au 3<sup>ème</sup> Adjoint qui explique qu'une visite a été faite et qu'il n'y a pas d'endroit idéal pour poser un abribus. Il propose cette année de profiter de l'avancée du toit de la grange pour que les 6 enfants s'abritent. Il est rappelé qu'il faudrait penser à un éclairage au carrefour de l'Ail (10 collégiens).

**Programme :**

- Le 11 septembre 2017 Réunion commission Urbanisme 9h00
- Le 17 septembre 2017 JEP (Journée Européenne du Patrimoine)
- Le 18 septembre 2017 Commission scolaire 18h
- Le 21 septembre 2017 Conseil communautaire
- Le 7 octobre 2017 Journée « Jardin, terroir, nature » avec vente de produits locaux (organisation Bibliothèque).

**Prochaine réunion conseil 6 octobre 2017 à 20h à la cantine d'ARBIGNIEU**

**Le Maire, BERGER Charles**

